

APPROVISIONNEMENTS EN ÉLECTRICITÉ

TABEAU 4
APPROVISIONNEMENTS POSTPATRIMONIAUX EN ÉNERGIE

En TWh	2011 Année historique	2012 Année de base	2013 Année témoin
LONG TERME	5,1	7,2	10,9
TCE	-	-	-
HQP	3,3	3,9	4,4
Base	2,4	3,8	3,9
dont énergie rappelée	1,1	0,7	0,8
Cyclable	0,9	0,1	0,6
Énergie différée			
Intégration éolienne	0,2	0,0	-
Kruger	0,1	0,1	0,1
Tembec	0,0	0,1	0,1
Biomasse II (A/O 2009-01)	-	0,0	0,4
Biomasse III (PAE 2011-01)	-	0,2	0,2
Éolien I (A/O 2003-02)	1,4	2,2	2,5
Éolien II (A/O 2005-03)	0,0	0,6	2,8
Éolien III (A/O 2009-02)	-	-	0,0
Petites centrales hydroélectriques (PAE 2009-01)	0,1	0,1	0,3
COURT TERME	0,3	0,2	0,7
Achats d'énergie	0,6	0,2	0,7
Reventes d'énergie	-0,3	-	0,0
TOTAL	5,4	7,4	11,6

2.2.3. Approvisionnements en puissance

- 1 Les approvisionnements postpatrimoniaux de long terme en puissance totalisent
- 2 1 845 MW en 2013, incluant la garantie de puissance sur les retours d'énergie au cours
- 3 de la période d'hiver, en vertu des Conventions.
- 4 Au-delà des approvisionnements de long terme, le Distributeur doit compter sur
- 5 1 570 MW de court terme afin de combler l'ensemble des besoins postpatrimoniaux en
- 6 puissance, évalués à 3 411 MW. Parmi les moyens à sa disposition, l'option d'électricité
- 7 interruptible et les achats sur le marché de court terme pourront répondre à ces besoins
- 8 en fournissant 850 MW et 470 MW, respectivement. Dans l'éventualité d'un niveau
- 9 d'adhésion à l'option d'électricité interruptible différent de 850 MW, les achats sur le
- 10 marché de court terme seraient ajustés en conséquence. L'abaissement de tension